



Depuis 2019, « Ports de Normandie » fédère les trois ports normands de Caen-Ouistreham, Cherbourg-en-Cotentin et Dieppe. Ces trois complexes industrialo-portuaires rassemblent près de 9 000 emplois et un peu plus de 600 millions d'euros de richesse dégagée. Le port de Cherbourg génère plus de 3 800 emplois, celui de Caen-Ouistreham plus de 3 700 emplois et celui de Dieppe 1 200 emplois.

3 700 emplois portuaires à Caen-Ouistreham

Le port de Caen-Ouistreham est un port multi-sites qui s'étend sur 14 kilomètres entre Caen et la Baie de l'Orne et se compose d'un port de commerce, diverses zones industrielles et logistiques, deux bassins de plaisance ainsi qu'un centre de débarquement pour les produits de la pêche. Fin 2019, ce complexe industrialo-portuaire (CIP) génère plus de 3 700 emplois (**figure 1**), répartis dans une centaine d'établissements, généralement de taille modeste, la moitié d'entre eux employant moins de six salariés. Les trois établissements les plus importants en termes d'effectifs, Renault Trucks, Brittany Ferries et la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), cumulent à eux seuls près de 2 400 emplois.

Les activités du *cluster* non-maritime (**pour comprendre**), qui sont liées à l'industrie et aux établissements de services à l'industrie et aux transports, sont les plus représentées : elles couvrent 2 270 emplois, soit 60 % de l'emploi total. La présence de Renault Trucks y contribue majoritairement : avec près de 45 % de l'effectif total, cet établissement est, de loin, le principal employeur en lien avec les infrastructures portuaires.

Les activités du *cluster* maritime et portuaire (**pour comprendre**), recouvrent quant à elles 40 % de l'emploi total et rassemblent près de 1 500 emplois. Les activités liées aux transports maritimes constituent le deuxième gisement d'emploi (630 postes) du CIP, principalement grâce à la présence de Brittany Ferries. Enfin, le secteur de l'emploi public et de la gestion des infrastructures est le troisième pourvoyeur d'emploi (470 postes). Il comprend notamment la DDTM, ainsi que la Direction régionale des douanes.

Hors marins pêcheurs (pour lesquels 90 % des établissements sont non-employeurs), les activités du port de Caen-Ouistreham dégagent 257 millions d'euros de richesse en 2019. Le *cluster* non maritime, qui concentre les entreprises à haute valeur ajoutée, représente les deux-tiers de cette richesse, soit 175 millions d'euros. Au sein du *cluster* maritime et portuaire, avec 36 millions d'euros, le secteur public et la gestion des infrastructures génèrent 15 % de la richesse dégagée totale.

Figure 1 – Emplois salariés hors intérimaires et richesse dégagée du CIP* de Caen-Ouistreham en 2019

Activité	Emploi (volume)	Emploi (%)	Richesse dégagée (M€)	Richesse dégagée (%)
Cluster non maritime	2 270	60,9	174,6	67,9
Industries	1 985	53,2	160,6	62,5
Services aux industries et transports terrestres	285	7,6	14,0	5,4
Cluster maritime et portuaire	1 459	39,1	82,4	32,1
Activités navales	137	3,7	7,4	2,9
Produits de la mer	101	2,7	0,3	0,1
Secteur public et gestion des infrastructures	468	12,6	36,3	14,1
Autres services maritimes (dont transports)	753	20,2	38,4	14,9
Ensemble du CIP	3 729	100	257,0	100

* CIP : complexe industrialo-portuaire.

Avertissement : les chiffres présentés dans ce tableau sont arrondis au plus près de leur valeur réelle. De ce fait, la somme des contributions internes pour une catégorie d'activité peut ne pas être exactement égale au total pour cette catégorie.

Sources : Insee, Flores 2019, FEE 2019.

3 800 emplois portuaires à Cherbourg-en-Cotentin

Abrité par la plus grande rade artificielle d'Europe, le port de Cherbourg-en-Cotentin est le 3^e port de Normandie après les grands ports maritimes du Havre et de Rouen et comprend un port civil et un port militaire. Fin 2019, les activités du port civil génèrent plus de 3 800 emplois (**figure 2**). Ces derniers sont répartis entre 112 établissements, dont la moitié d'entre eux emploient 7 salariés ou moins. Les trois plus importants d'entre eux en termes d'effectifs, Orano DS Démantèlement, EDF et Constructions Mécaniques de Normandie, emploient à eux seuls 1 570 salariés.

Les activités maritimes ou portuaires comptent 2 120 emplois, soit 55 % de l'emploi total. La moitié de ces emplois se trouve dans les activités navales, et plus particulièrement, au sein des activités liées à la construction et à la réparation navale. C'est notamment l'entreprise CMN, spécialisée dans la construction de navires militaires, qui est pourvoyeuse de la majorité de ces postes grâce aux développements de ses activités. Près de 400 emplois sont issus du secteur de l'emploi public et de la gestion des infrastructures, dont plus du tiers dépendent de la Direction interdépartementale de la police aux frontières (DIDPAF). Enfin, l'exploitation des produits de la mer génère 330 postes, dont 130 emplois de pêcheurs salariés, auxquels s'ajoutent 70 marins pêcheurs non-employeurs.

Le *cluster* non maritime emploie 1 720 personnes fin 2019, soit 45 % de l'emploi total. Les activités industrielles, portées par LM Wind Power Blades qui se classe en cinquième position en termes d'emploi portuaire local, illustrant la montée en puissance du secteur des énergies marines renouvelables, et les services aux industries, portés par Orano DS Démantèlement ainsi que par EDF se partagent à égalité la quasi-totalité de ces emplois.

Hors marins pêcheurs, le complexe industrialo-portuaire de Cherbourg-en-Cotentin dégage quant à lui une richesse de 287 millions d'euros. À l'instar du port de Caen-Ouistreham, les activités non maritimes contribuent pour plus de la moitié à la richesse créée : 162 millions d'euros, soit plus de 56 % de la richesse totale, et ce même si le volume d'emplois y est plus faible que dans le *cluster* maritime et portuaire, contrairement au port calvadosien.

Figure 2 – Emplois salariés hors intérimaires et richesse dégagée du CIP* de Cherbourg en 2019

Activité	Emploi (volume)	Emploi (%)	Richesse dégagée (M€)	Richesse dégagée (%)
Cluster non maritime	1 723	44,9	161,6	56,2
Industries	865	22,5	97,9	34,1
Services aux industries et transports terrestres	858	22,3	63,7	22,2
Cluster maritime et portuaire	2 116	55,1	125,8	43,8
Activités navales	878	22,9	62,4	21,7
Produits de la mer	334	8,7	4,9	1,7
Secteur public et gestion des infrastructures	389	10,1	31,2	10,9
Autres services maritimes (dont transports)	515	13,4	27,3	9,5
Ensemble du CIP	3 839	100	287,3	100

* CIP : complexe industrialo-portuaire.

Avertissement : les chiffres présentés dans ce tableau sont arrondis au plus près de leur valeur réelle. De ce fait, la somme des contributions internes pour une catégorie d'activité peut ne pas être exactement égale au total pour cette catégorie.

Remarque : pour les « activités navales », l'établissement Naval Group (2 480 salariés, 236 millions de RD) a été enlevé de la liste des établissements (hors champ).

Sources : Insee, Flores 2019, FEE 2019.

1 200 emplois portuaires à Dieppe

Le port de Dieppe, fortement orienté vers les activités liées à la pêche et aux produits de la mer, comporte également un port de commerce ainsi qu'un port de plaisance à flot et un à sec. Fin 2019, les activités développées dans le port de Dieppe concernent près de 90 établissements, qui génèrent 1 200 emplois. Ces établissements sont généralement de petite taille, la moitié d'entre eux employant 3 salariés ou moins. Les trois établissements les plus importants en termes d'effectifs sont DFDS Seaways, Cegelec SDEM et l'association des établissements portuaires Ports de Normandie et de la Régie dieppoise des activités portuaires. Ces structures totalisent 530 emplois (**figure 3**).

Sur l'ensemble des établissements considérés, quatre emplois sur cinq relèvent du *cluster* maritime (960 emplois). Principale activité du port, l'exploitation des produits de la mer rassemble 300 postes dont 130 emplois de pêcheurs. Les transports maritimes constituent le deuxième secteur d'activité le plus important, principalement en raison de la présence et du renforcement de l'établissement DFDS Seaways qui compte 290 employés. Enfin, le secteur public et la gestion des infrastructures emploient 190 personnes, majoritairement en poste au sein de Ports de Normandie et de la Régie dieppoise des activités portuaires.

Au sein du *cluster* non maritime, 240 emplois sont comptabilisés, soit 20 % de l'emploi total. 160 personnes travaillent dans l'industrie, principalement au sein de l'établissement Cegelec SDEM.

En dehors des 61 établissements de marins pêcheurs, près de 59 millions d'euros de richesse sont dégagés grâce aux activités portuaires localisées à Dieppe en 2019. Contrairement aux CIP de Caen-Ouistreham et de Cherbourg-en-Cotentin, les trois quarts de ce montant proviennent du *cluster* maritime et portuaire (45 millions d'euros contre 14 millions d'euros pour le *cluster* non maritime). Les établissements les plus pourvoyeurs d'emplois sont également les établissements qui engendrent les volumes de richesse les plus importants.

Figure 3 – Emplois salariés hors intérimaires et richesse dégagée du CIP* de Dieppe en 2019

Activité	Emploi (volume)	Emploi (%)	Richesse dégagée (M€)	Richesse dégagée (%)
Cluster non maritime	236	19,7	14,1	24,0
Industries	163	13,6	10,7	18,2
Services aux industries et transports terrestres	73	6,1	3,4	5,8
Cluster maritime et portuaire	963	80,3	44,6	76,0
Activités navales	76	6,3	4,5	7,7
Produits de la mer	303	25,3	9,5	16,2
Secteur public et gestion des infrastructures	193	16,1	12,9	21,9
Autres services maritimes (dont transports)	391	32,6	17,7	30,2
Ensemble du CIP	1 199	100	58,7	100

* CIP : complexe industrialo-portuaire.

Avertissement : les chiffres présentés dans ce tableau sont arrondis au plus près de leur valeur réelle. De ce fait, la somme des contributions internes pour une catégorie d'activité peut ne pas être exactement égale au total pour cette catégorie.

Sources : Insee, Flores 2019, FEE 2019.

Publication rédigée par : Flavien Alleaume, Stéphanie Gosselin, Anne-Sarah Horvais (Insee)

En partenariat avec :

Ports de Normandie



Sources

Flores : le Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié est un ensemble de fichiers de micro-données qui décrivent l'emploi salarié et les rémunérations au niveau des établissements. Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs). Il ne comprend pas les établissements non-employeurs.

FEE : le Fichier Économique Enrichi (FEE) est construit annuellement à partir des établissements présents dans Flores et du Fichier enrichi des résultats d'Esane (Fare), qui est un fichier reprenant l'essentiel de la comptabilité des entreprises (compte de résultat et bilan). L'objectif du FEE est de proposer une vision de l'appareil productif des territoires en décrivant la population des établissements à partir des données comptables propres à leurs entreprises.

Définitions

Richesse dégagée : répartition de la valeur ajoutée d'une entreprise entre ses différents établissements. Elle correspond à la valeur ajoutée de l'entreprise lorsque celle-ci n'a qu'un établissement et, dans le cas contraire, à une répartition de la valeur ajoutée *au prorata* de la masse salariale de l'établissement.

Documentation

Les estimations d'emplois portuaires s'effectuent sur la base des effectifs du fichier Flores, en conservant uniquement les postes non annexes sur le champ des établissements hors particuliers employeurs. La méthode utilisée pour mesurer l'emploi direct des différents ports est inspirée de celle adoptée par la Banque nationale de Belgique pour les ports de commerce flamands et repose sur une mesure de l'emploi direct associé à deux *clusters* :

- un **cluster maritime et portuaire**, comprenant les activités directement liées au port (pilotage, lamanage et remorquage, entreposage et distribution, manutention, etc.) ;
- un **cluster non maritime**, comprenant les industries, services aux industries et les activités de transports situées à proximité immédiate du port et qui tirent avantage de cette implantation.

Certaines activités du *cluster* maritime (manutention portuaire, réparation et maintenance navale, etc.) peuvent être retenues dans un périmètre large (zones d'emploi). Les autres activités du *cluster* maritime et celles relevant du *cluster* non maritime peuvent être retenues uniquement lorsque les établissements se situent à proximité immédiate du port.

Une première sélection d'établissements est opérée à partir des codes d'activité économique de la nomenclature (NAF) et des critères géographiques explicités ci-dessus. Cette première base est ajustée en fonction de la connaissance fine des établissements qu'apportent des représentants des ports concernés. La répartition des emplois par familles d'activités (services aux navires, services à la marchandise, etc.) est proposée par ces représentants pour donner ensuite lieu à une exploitation statistique des données rassemblées par l'Insee.

En conséquence, les comparaisons inter-temporelles visant à analyser l'évolution de l'emploi et de la richesse dégagée doivent être évitées en raison de la construction méthodologique des *clusters* d'activités, qui dépendent de façon essentielle des spécificités locales des ports étudiés.

Pour en savoir plus

- > (1) Gosselin S., Poupet C., Silvestre E., « **En 2019, l'emploi industrialo-portuaire progresse au Havre et reste quasi stable à Rouen** », Insee Flash Normandie n° 122, septembre 2022.
- > (2) Brendler J., Louza T., Mouchit N., « **L'économie maritime, liée au tourisme, et avec une spécialisation normande dans le transport maritime et la production d'énergie** », Insee Analyses Normandie n° 79, juillet 2020.



Institut national de la statistique et des études économiques
Insee Normandie - 5, rue Claude Bloch - BP 95137 - 14024 CAEN Cedex
Direction de la publication : Philippe Scherrer